

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

**A l'ouverture de la séance :**

Nombre de Conseillers en exercice : 34  
Nombre de présents : 24  
Nombre de procurations : 3  
Nombre de votants : 27

**Etai~~ent~~ent présents :** Christian LAGALICE, Béatrice HUMBLLOT/Eric FLUCHON, Jacques GROS/ Gérard MICHAUD/ Alain SCHMITT/ Yannick ARRAGON/, Danielle PONSOT, Françoise VILMONT/ Joseph GARNIER/ Denise CHANEY/ Marc SCHMIEDER / Michel JEANDOT/ Christian LOICHET/ Laurence PEGUILLET/ Gilbert BONGAIN/ Etienne CORDIER, / Alexandre CROT/ Bernard PUSSET, Jean-Pierre LOLLIOT/ Jean-Marie GAIRE/ Robert MICHAUD/ Jean-Noël GARNIER/ Christian PETITJEAN.

**Procuration :** Chantal TORCK a donné procuration à Marc SCHMIEDER  
Pierre THIEBAUT a donné procuration à Laurence PEGUILLET  
Lionel LEVEQUE a donné procuration à Gilbert BONGAIN

**Absents excusés :** Nicolas LEFEVRE, Chantal TORCK/ Pierre THIEBAUT/ Lionel LEVEQUE/ Josèphe ELOUARD-MOREAU, Jean GARDET/ Jacques LANGEL/ Alexandre GIRARDOT.

**Absents non-excusés :** Guy SAVOYE, Isabelle METTETAL.

**Secrétaire :** Etienne CORDIER

**Convoqué : le 07/12/23**

**Liste des délibérations affichée : le 19/12/23**

M. le Président ouvre la séance à 19h. M. le Président fait l'appel des présents et sollicite M. Etienne CORDIER pour être secrétaire de séance.  
Il met ensuite à l'approbation le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

**1) Education à l'environnement**

Pour 2024, la commission développement durable propose de retenir la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura pour assurer l'éducation à l'environnement de 13 classes à raison de 4 demi-journées par classe pour un coût de 8 000€.

Monsieur LAGALICE, Président de la Plaine Jurassienne et également Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) des membres présents,**

- **Valide le principe d'engager un cycle de formation avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura (FDCJ) au tarif ci-dessus indiqué, à savoir 8 000 € pour une année scolaire. Les classes du territoire seront sollicitées par courrier et si elles adhèrent au projet, une contractualisation sera engagée avec le FDCJ.**

- **Autorise le Président à signer le marché relatif à cette prestation et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.**
- **Autorise le Président à solliciter toutes les subventions susceptibles de financer ce projet.**

## **2) Ordures Ménagères**

➤ **Tarification 2024** : En 2024, le SICTOM augmentera ses tarifs de 3 € par personne.

Pour rappel, le SICTOM avait augmenté ses tarifs comme suit :

- en 2021 de 2.70 € par habitant. La CCPJ n'a pas répercuté l'augmentation ;
- en 2022 de 1 € par habitant, la CCPJ a augmenté le tarif des ordures de 3 € pour les 3 premières catégories et les résidences secondaires. Et de 6 € pour les 4 personnes et les 5 et plus, d'où les tarifs suivants :
  - o 1 personne : 99 €
  - o 2 personnes : 177 €
  - o 3 personnes : 243 €
  - o 4 personnes : 285 €
  - o 5 personnes et + : 318 €
  - o Résidences secondaires : 162 €

Considérant l'augmentation des tarifs du SICTOM de la zone de Dole pour 2024 de 3 € par habitant (justifiée notamment par l'inflation des coûts du carburant, l'augmentation de la masse salariale, la diminution des produits issus des ventes de matériaux et l'augmentation du coût de l'incinération), il est proposé de répercuter cette hausse et d'augmenter le tarif des ordures ménagères pour 2024.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs 2024 de la redevance ordures ménagères comme suit :***

- **1 personne : 102 €**
- **2 personnes : 183 €**
- **3 personnes : 252 €**
- **4 personnes : 285 €**
- **5 personnes et + : 318 €**
- **Résidences secondaires : 168 €**

➤ **Admission en non-valeur** : Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, il est sollicité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées pour un montant de 1 365 € sur le budget ordures ménagères.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve les admissions en non-valeur des sommes ci-dessus détaillées.***

➤ **Décision modificative n°2** : Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget ordures ménagères,

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte les décisions modificatives suivantes :***

**D 673 : + 2 700 €**  
**R 7815 : + 2 700 €**

➤ **Délégation au SICTOM de la gestion des gros producteurs**

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de déléguer au SICTOM de la Zone de Dole la gestion des gros producteurs.***

### 3) Validation du Contrat Local de Santé du Pays Dolois

Par délibérations concordantes, le Pays Dolois - Pays de Pasteur, la communauté d'agglomération du Grand Dole, les communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont relancé au second semestre 2022 l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Pour cela, le Pays Dolois a recruté une chargée de mission « Santé » qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> Février 2023. Son poste est co-financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté.

Pour rédiger le Contrat Local de Santé, la chargée de mission a pu s'appuyer sur le diagnostic territorial de santé élaboré en 2019, puis actualisé en 2022 pour mettre à jour les données.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, l'équipe du Pays Dolois a mené de façon soutenue les travaux préparatoires au futur CLS dans une approche résolument participative.

Elle a rencontré de nombreux acteurs de la santé, du social et du médicosocial, pour recenser leurs attentes et leurs projets.

Elle a constitué un groupe de travail réunissant les référents des 4 EPCI membres du Pays.

Elle a réuni le Conseil de développement du Pays, au Centre Hospitalier Louis Pasteur, le 29 mars.

Elle a organisé un atelier participatif le 13 juin dernier à Dole auquel ont pris part une quarantaine d'acteurs du territoire (élus, associations, établissements, représentants des professions médicales et paramédicales, etc...).

De ce travail de réflexion et de concertation est issu le Contrat Local de Santé du Pays Dolois joint au présent rapport.

Ce document stratégique a pour vocation de coordonner le travail des signataires, de mettre en cohérence leurs actions, de les rendre plus lisibles, d'assurer leur maillage sur tout le territoire du Pays, de prendre au besoin des initiatives nouvelles.

Le CLS du Pays Dolois se décline en 14 « fiches-actions » répondant à 4 objectifs :

#### 1. Développer l'offre de soins sur le territoire du Pays Dolois

Ce premier axe du contrat prévoit notamment des actions pour faire venir de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, soutenir l'émergence de nouvelles structures d'exercice coordonné telles que les maisons de santé pluridisciplinaires, de promouvoir les dispositifs de délégations de tâches permettant de dégager du temps médical aux médecins, de faire connaître la nouvelle organisation des soins non programmés.

C'est ce volet du contrat qui prévoit la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), espace d'organisation et de coordination des professionnels de santé autour des besoins de la population du Pays Dolois. La CPTS vise notamment à faciliter l'attribution d'un médecin traitant aux personnes qui n'en auraient pas, améliorer l'accès de la population aux soins non programmés, à renforcer la collaboration entre les médecins, les autres professionnels de santé et les établissements sanitaires. Un travail de réflexion sur la future CPTS a d'ores-et-déjà été engagé avec les professionnels de santé volontaires, l'ARS et l'Assurance Maladie à l'échelle du Pays Dolois.

#### 2. Améliorer la coordination des professionnels de santé autour du « parcours patient »

Ce deuxième axe du contrat prévoit notamment des actions pour conforter la coordination des interventions des professionnels autour des patients, afin d'assurer la continuité des soins et un accompagnement médico-social et social adapté.

Le développement de l'Hospitalisation À Domicile (HAD) sur le Pays Dolois permettra de favoriser le maintien ou le retour à domicile des patients, notamment en soins palliatifs.

Cet axe comprend un volet dédié à la santé mentale pour améliorer les réponses aux personnes en souffrance et lutter contre les tabous liés aux maladies psychiques. C'est dans ce cadre que sera créée la cellule de gestion des cas complexes, pilotée par le Pays Dolois, en lien avec le CHS de Saint-Yllie Jura. En mettant autour de la table plusieurs partenaires, elle permettra d'apporter une réponse aux élus locaux parfois désemparés par le comportement d'habitants souffrant de maladie mentale ou psychique (par exemple syndrome de Diogène).

### 3. Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque

Ce troisième axe du contrat prévoit notamment des actions pour prévenir les addictions (alcool, tabac, produits stupéfiants, écrans...) et pour lutter contre les conduites à risque (jeux en ligne, insécurité routière...).

Cette dynamique de prévention doit s'inscrire dans la pérennité et se déployer sur l'ensemble du territoire en partenariat étroit avec les acteurs associatifs et institutionnels de proximité pour aller au plus près des publics cibles.

Le CLS vise également à renforcer les démarches de sensibilisation à certaines pathologies (hypertension, diabète...), et à augmenter la participation de la population aux campagnes de dépistage des cancers (sein, peau, colorectal,...).

Il entend promouvoir la prévention à tous les âges de la vie, de la naissance au grand âge.

Un volet du CLS porte sur l'activité physique, la prise en charge des enfants en surpoids et le « sport-santé ». Un autre concerne la « nutrition-santé », l'équilibre alimentaire, et l'accès à une alimentation de qualité.

### 4. Promouvoir un environnement favorable à la santé

Ce quatrième axe du contrat prévoit notamment des actions pour veiller à la qualité de l'air et de l'eau potable. Il fait un focus sur le mesurage du radon, en particulier dans les 12 communes du Pays classées en zone 3 et devant faire l'objet d'une surveillance particulière. Il entend lutter contre l'ambrosie, les tiques et la maladie de Lyme, ainsi que la prolifération du moustique-tigre.

Des actions de sensibilisation de la population aux bonnes pratiques et de formation des acteurs sur ces maladies vectorielles et plantes invasives sont ainsi prévues.

Le 5<sup>ème</sup> axe du Contrat Local de Santé est dédié aux modalités de pilotage, d'animation, de suivi et d'évaluation de la démarche. Les instances du Pays Dolois comme des quatre établissements publics de coopération intercommunale membres seront régulièrement informées de l'état d'avancement des travaux.

Le CLS est signé pour une durée de 5 ans (2023-2028) et pourra être ajusté au regard de l'évolution des enjeux de santé du territoire par voie d'avenant après validation du comité de pilotage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le Contrat Local de Santé (CLS) entre le Pays Dolois, l'ARS, l'État, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, la Région Bourgogne - Franche-Comté, la CPAM, la MSA, le Centre Hospitalier Louis Pasteur et le Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Yllie Jura, tel qu'annexé à la présente délibération.

- Autorise le Président à signer le contrat et tous les actes et pièces afférents.

#### 4) Programmation culturelle 2024

Coût prévisionnel 2024 entre 7 600 € et 7 800 €.

Mois	Animation	Coût TTC tout compris	Informations
9, 16 et 23 janvier	Conférences de l'Université ouverte de Dole	0	Mardi 9 janvier, 18h : « Histoires récentes des laits et fromages du massifs jurassiens et vosgiens » par Bernard Cassard  Mardi 16 janvier, 18h : « Dans le pli des chartes et au cœur des folios : les femmes dans le Comté de Bourgogne : approches » par Jacky Theurot  Mardi 23 janvier, 18h : Astronomie. « Le ciel peut-il nous tomber sur la tête ? » par Philippe Rousselot
Samedi après-midi 17 ou 24 février	Concours de puzzles	850 € (puzzles et lots)	Concours de rapidité et concentration, avec plusieurs catégories d'âges et de difficultés, par binômes, organisé par la médiathèque, inscription gratuite et obligatoire au préalable, jauge limitée à 18 binômes, avec goûter participatif et remise des prix Durée : 4h
Vacances scolaires de février Mercredi 21 février	Goûtez gourmands théâtre par la Cie Thearto (52)	926 € (réduction amicale de 50 €)	Ouvrez grand vos papilles, vos écoutes et vos chers petits nez pour déguster une crème de poèmes, un gâteau de chansons, un yaourt à la blague ou un conte croustillant selon arrivage ! Bonne dégustation ! Durée : 1h
Mars 16 au 23 mars  mercredi 20 mars	Le petit bruit spectacle de la Cie Badabulle (25)	790 € soit 263.33 € par service (médiathèque, crèche, RPE)  Dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance,	Spectacle atelier : un conte malicieux, quelques comptines et les enfants sont invités, avec leurs parents, à entrer dans le jardin musical de Pod et Fleur afin de découvrir et jouer des instruments qui leur sont mis à disposition ! - 1 séance réservée aux enfants de la crèche et du RPE : 10h - 1 séance ouverte à tous : 11h Durée : 35 min
Samedi 30 mars RDV musical	Atelier human beatbox Orga Conime, Bletterans (39)	153 €	Dans le cadre du RDV musical Atelier découverte de human beatbox avec Noun durée : 2h
Mercredi 17 Avril Vacances	Jeux de société Les Arcanes	264 euros si + de 20 pers :	Après-midi jeux de société animée par Les Arcanes durée : 2 à 3h

<b>scolaires</b>	<b>(39)</b>	<b>324 euros</b>	
<b>Mercredi 24 Avril Vacances scolaires</b>	<b>Animation Lego Animabriques (71)</b>	<b>180 €</b>	<b>Atelier Légo créatif thème à définir 2 sessions dans la même demi-journée durée : 1h</b>
<b>Mars, Avril ou mai</b>	<b>Soirée parents Info Jeunes Jura (39)</b>	<b>87.50 € adhésion comprise (forfait de 2 soirées)</b>	<b>Soirée d'échanges animée par un animateur Info Jeunes Jura autour d'une thématique au choix : le numérique et les jeunes, l'orientation, le harcèlement</b>
<b>Samedi 27 avril + RDV musical</b>	<b>Fête du jardin</b>	<b>650 euros au total soit 325 euros par service</b>	<b>Partenariat avec le service environnement, au jardin partagé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 atelier pour le RDV musical : « Musique verte » par le CPIE : 250 euros</li> <li>- 1 atelier carte à planter (réalisés par les service médiathèque et environnement)</li> <li>- 1 pique-nique repas tiré du sac</li> <li>- 1 spectacle de contes par Alain Goy : estimation de 400 euros car pas encore de réponse</li> </ul>
<b>mai</b>	<b>Les pieds libres Caroline Moireaux (39)</b>	<b>250 €</b>	<b>Projection/conférence d'une jurassienne qui a fait le tour du monde à pied.</b>
<b>Samedi 1<sup>er</sup> juin et/ou mercredi 5 juin</b>	<b>Bébés signeurs Association L'es-sens de vie (39)</b>	<b>Estimation de 600 euros car pas encore de réponse</b>	<b>Dans le cadre des séances lutins lecteurs Comptines et chansons pour bébés en langues des signes par Christelle Koenig Durée : 45' à 1h</b>
<b>Vendredi 26 juillet</b>	<b>Nocturne 18h-22h</b>	<b>0</b>	<b>Permanence en nocturne, prêt doublé, et soirée pyjama pour les enfants animée Dorothee et Karine</b>
<b>Août</b>			
<b>Fin septembre ou octobre</b>	<b>Soirée parents Info Jeunes Jura (39)</b>	<b>87.50 € adhésion comprise (forfait de 2 soirées)</b>	<b>Soirée d'échanges animée par un animateur Info Jeunes Jura autour d'une thématique au choix : le numérique et les jeunes, l'orientation, le harcèlement</b>
<b>Mercredi 23 ou 30 octobre Vacances scolaires</b>	<b>Animation Lego Animabriques (71)</b>	<b>180 €</b>	<b>2 sessions dans la même demi-journée Durée : 1h</b>
<b>Mercredi 23 ou 30 octobre vacances scolaires</b>	<b>Babayaga Cie Le Colibri (25)</b>	<b>750 €</b>	<b>Contes public familial à partir de 3 ans Durée : 40 min</b>

<b>Octobre ou novembre</b>	<b>Jeux de société Les Arcanes (39)</b>	<b>324 euros si plus de 2 pers : 384 euros</b>	<b>Soirée jeux de société animée par Les Arcanes Durée : 2 à 3h jauge : 20 ou +</b>
<b>Novembre</b>	<b>AlimenTerre</b>	<b>1500 € pour les intervenants et les projections</b>	<b>3 projections de films documentaires sur l'alimentation et l'agriculture durable suivies de rencontres, échanges.... Partenariat avec le service développement durable  Programmation en cours...</b>
<b>Un mercredi de décembre</b>	<b>Le père Noël est en retard Rey et compagnie  OU  Papillotes Cie Couleurs de Chap' (39)</b>	<b>1000 €   854 €</b>	<b>Concert assis, avec 4 musiciens   Théâtre pour enfants : quand 2 concepteurs de blagues de papillotes sont en panne d'inspiration.... Durée : 1h</b>
<b>Tous les 1<sup>ers</sup> mercredis et samedis du mois</b>	<b>Lutins lecteurs</b>	<b>0</b>	<b>Séances pour tout-petits animées par Karine</b>
<b>Tous les derniers samedis du mois</b>	<b>Rendez-vous musical</b>	<b>0</b>	<b>Séances d'activités et d'écoutes musicales animées par Dorothee et Karine</b>
<b>Mardi / 15 jours</b>	<b>Lutins lecteurs pour la crèche</b>	<b>0</b>	<b>Séances pour tout-petits animées par Karine 3 groupes le mardi tous les 15 jours</b>
<b>Mercredi matin 1 fois / mois</b>	<b>Lutins lecteurs pour le RPE</b>	<b>0</b>	<b>Séances pour tout-petits animées par Karine 1 fois / mois</b>
<b>Mardi après-midi 1 fois / mois</b>	<b>Animation EHPAD</b>	<b>0</b>	<b>Séances pour les résidents animées par Karine</b>
<b>Jeudis et vendredis matins</b>	<b>Accueils de classes</b>	<b>0</b>	<b>Séances pour les scolaires animées par Karine et Dorothee à partir de novembre : - le jeudi matin en classe - le vendredi matin à la médiathèque</b>
<b>1 mercredi / mois</b>	<b>Atelier cinéma</b>	<b>Budget du conseiller numérique</b>	<b>Atelier pour la réalisation d'un court-métrage animé par Nicolas, conseiller numérique</b>
<b>1<sup>er</sup> mercredi du mois</b>	<b>Accueil du centre de loisirs de Chaussin</b>	<b>0</b>	<b>- Le groupe des 3-5 ans, le matin - Le groupe de 6-10 ans, l'après-midi</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) des membres présents,**

- **Décide de valider la programmation culturelle 2024 telle que détaillée ci-après pour un montant prévisionnel de 7 800 euros (hors frais SACEM et SACD) sachant que certains spectacles restent à confirmer.**
- **Décide d'octroyer une subvention de 1 500 € au Foyer rural d'Asnans pour intégrer la programmation FRAKA dans la programmation culturelle intercommunale.**

#### **5) Fonds de concours transition énergétique**

Vu la sollicitation des communes ci-après énumérées, le Président propose d'allouer les fonds de concours suivants :

Communes	Objet du fonds de concours	Montant HT du projet en €	Montant de la demande en €	Reliquat en €
Seligney	Rénovation et renforcement thermique toit école	21 330	8 532	113.20
	4 coffrets d'éclairage public	9 400	3 760	
	Volets roulants solaires	4 702	1 880.80	
La Chaînée des Coupis	Création d'un chemin piétonnier	43 263	4 326.30	3 959.70

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les fonds de concours « transition énergétique » ci-dessus détaillés pour réaliser les travaux concordants.**

#### **6) Portage de repas à domicile**

Pour faire face à l'inflation, le syndicat Mixte de la Grande Tablee a décidé d'augmenter le coût des repas de 0.10 € et des potages de 0.05 €.

Le Président propose de répercuter cette hausse sur les prix pratiqués aux usagers et de fixer ainsi le tarif des repas à domicile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Repas : 8.47 € (au lieu de 8.37 €)
- Potage supplémentaire : 0.52 € (au lieu de 0.47 €).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

- **Décide de valider les tarifs des repas et potages à livrer pour 2024 tels que ci-dessus mentionnés.**

#### **7) Subvention mission locale 2023**

Considérant le caractère positif de l'activité de la mission locale qui aide les jeunes de la Plaine Jurassienne dans leur recherche d'emploi, le Président propose de renouveler la convention avec la Mission Locale dont l'objet vise notamment à accueillir, accompagner et assurer le suivi des jeunes demandeurs d'emploi et/ou de formation résidant sur le territoire de la Plaine Jurassienne.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

- **Autorise le Président à signer la convention avec la mission locale**
- **Décide d'acquitter la cotisation au titre de l'année 2023 d'un montant de 12 800 €.**



## 8) OPAH

Entre 2009 et 2013, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a réalisé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec le concours de l'État et du Conseil Départemental du Jura. Avec 210 logements réhabilités, cette opération fut un franc succès. Dans la continuité de la mission « Conseiller en Énergie Partagée » et du Fonds TRANSITION ciblant le bâti public, la Plaine Jurassienne réfléchit sur la solution technique la plus adaptée au territoire pour accompagner les foyers les plus modestes dans la réhabilitation de leur logement, maîtriser les dépenses énergétiques et développer une offre résidentielle adaptée à la perte d'autonomie, au handicap et à la vieillesse, ainsi que la lutte contre le logement vacant.

## 9) Divers

- **Difficultés de messagerie** : Mme CHANET exprime son mécontentement car elle n'est plus destinataire des informations diverses concernant la Communauté de Communes. M. LAGALICE explique que la Plaine Jurassienne rencontre d'importantes difficultés avec ses boîtes mail puisqu'elle ne parvient plus à envoyer de message à ses mairies ayant des adresses Orange ou Wanadoo. Ce problème perdure depuis un certain temps. M. CORDIER vient de faire le nécessaire pour débloquer la situation. Une vigilance accrue sera déployée dans les semaines à venir pour vérifier que tout fonctionne à nouveau. Si les communes envoient des mails qui restent sans réponse aux services de la CCPJ, il convient de téléphoner pour s'assurer de la bonne réception de ceux-ci ou d'envoyer des accusés de réception durant le mois prochain.
- **Groupement de commandes diagnostic sécurisation des arbres** : la CCPJ propose de conventionner avec l'ONF pour faire diagnostiquer les arbres situés dans des endroits stratégiques. Si les communes souhaitent s'associer à cette démarche, elles doivent en informer les services de la CCPJ.
- **Police de la publicité** : Les compétences en matière de police de la publicité seront transférées aux maires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 alors qu'actuellement ces compétences sont exercées par les préfets de département, sauf s'il existe un règlement local de publicité (RLP), auquel cas elles sont exercées par le maire au nom de la commune.

Afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, le législateur a également prévu le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité, ce qui comprend les contrôles ainsi que l'instruction des déclarations et autorisations préalables du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L 5211-9-2 du CGCT. Le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, concerne :

- toutes les communes membres des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou de RLP ;
- dans les EPCI qui ne sont pas compétents en matière de PLU ou de RLP, les communes de moins de 3 500 habitants.

**Droits d'opposition.** Les maires disposent toutefois de la possibilité de s'opposer à ce transfert dans des conditions exposées au III de l'article L 5211-9-2 du CGCT et au III de l'article 17 de la Loi Climat et Résilience.

Plusieurs situations peuvent être identifiées :

- dans un délai de 6 mois après le transfert de la compétence PLU ou RLP à l'EPCI à fiscalité propre, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert des pouvoirs de

police au président de l'EPCI. Le ou les maires doivent notifier leur opposition au président de l'EPCI (III de l'article L 5211-9-2 CGCT) ;

- dans un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du président de l'EPCI, le maire peut s'opposer à la reconduction du transfert ou au transfert de ce pouvoir. Le maire doit notifier son opposition au président de l'EPCI (III de l'article L 5211-9-2 CGCT) ;


- dans un délai de 6 mois suivant la date de l'entrée en vigueur de la décentralisation de la police de la publicité, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert des pouvoirs de police au président de l'EPCI, mais uniquement lorsque l'EPCI est déjà compétent au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en matière de PLU ou de RLP (III de l'article 17 de la loi Climat et Résilience).

**Ainsi, les maires des communes de moins de 3 500 habitants rattachés à un EPCI compétent en matière de PLU ou de RLP pourront choisir de s'opposer au transfert automatique de la compétence « police de la publicité » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

- **Maison de santé de Chaussin**

Pour information, la kinésithérapeute de la maison de santé de Chaussin vient de donner son préavis. Elle cessera son activité début 2024 pour reprendre une activité de salariée. Suite à la sollicitation de cette professionnelle, le bureau accepte de réduire son préavis à 3 mois (au lieu de 6 mois).

Le Président  
Christiane LAGASSE

The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes "La Plaine Jurasienne". The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 'LA PLAINE JURASSIENNE'" around the perimeter and "Christiane LAGASSE" in the center. A handwritten signature is written over the stamp. To the right of the stamp, there is a large, stylized handwritten mark that appears to be a signature or initials.